



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil général

Date et lieu : 18 mai 2022, 19h30, salle communale de la Gare

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux
(Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger arrivent à 20h00)

Absent (excusé) : M. Vincent Genoud

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15 (14 jusqu'à l'arrivée de Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger)

Conseil communal

Présents : Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 - approbation
2. Comptes 2021 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Demande de crédit d'engagement :
Achat d'un tracteur
4. Demande de crédit d'étude :
Trottoir Le Briez – accès arrêt Mobul
5. Demande de crédit d'ouvrage :
Remplacement conduite EP Route cantonale – Le Dally
6. Demande de crédit d'ouvrage :
Rénovation et réalisation EP/EU-EC Quartier du Margy – Route du Briez
7. Demande de crédit d'ouvrage :
Achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen de Vuadens
8. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois :
approbation des statuts

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

9. Réseau Santé et Social de la Gruyère :
modification des statuts - approbation
10. Règlement d'utilisation des installations de vidéosurveillance avec enregistrement sur le périmètre de l'école primaire de Vuadens – approbation
11. Proposition : ordre public au centre du village
12. Proposition : étude des options de route de contournement afin de lier la route cantonale directement aux zones d'activités et industrielles
13. Proposition : coactivités possibles de la zone sportive des Colombettes en associant les sociétés ou parties intéressées
14. Proposition : plan de mobilité durable
15. Proposition : introduction d'une "heure communale"
16. Compte rendu des commissions
17. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election des scrutateurs
 - d) Election des scrutateurs suppléants
18. Nomination d'un membre de la commission "Vuadens demain"
19. Réponses aux questions du Conseil général
20. Divers

Ouverture de la séance par M. Patrick Genoud

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Chers/chères collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également Mme Ann-Christin Nöchel qui représente le journal La Gruyère, et Mme Claire Pasquier qui représente le journal La Liberté.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du pv, M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique et mes collègues du bureau pour la préparation de cette séance.

Quelques informations :

- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention.

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 5 mai dernier, a paru le 6 mai 2022 dans la Feuille officielle n° 18, sur le site de la commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

M. Vincent Genoud s'étant excusé, je procède à l'appel des personnes présentes (Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger rejoignent la séance à 20h00). Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15 (14 jusqu'à l'arrivée de Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger).

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à notre secrétaire au terme de la séance.

Par courriel du 13 mai dernier, le Conseil communal annonçait le retrait du point 10 "Règlement d'utilisation des installations de vidéosurveillance avec enregistrement sur le périmètre de l'école primaire de Vuadens – approbation".

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, la séance débute avec le point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 – approbation

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant formulée, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Merci à son auteure.

2. Comptes 2021 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,
Fonctionnement 2021 :

- Les charges de fonctionnement 2021 s'élèvent à Fr. 10'862'791.42 et les revenus à Fr. 11'968'848.07, soit un bénéfice de Fr. 1'106'056.65.
- Le budget 2021 prévoyait des charges de Fr. 11'300'365.48 et des revenus de Fr. 11'089'345.75, soit un déficit de Fr. 211'019.73.
- Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de Fr. 5'709'751.85, alors que ceux portés au bilan s'élèvent à Fr. 2'779'062.65. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Dans le compte de fonctionnement, les charges nettes effectives, sans tenir compte des amortissements supplémentaires, des attributions aux réserves et des imputations internes, s'élèvent à Fr. 9'250'217.67 contre Fr. 9'551'765.48 au budget, soit une différence de Fr. 301'547.81. Hormis des amortissements obligatoires inférieurs au budget de Fr. 98'700.00, le solde est la conséquence d'une bonne maîtrise des dépenses du ménage communal.

Les revenus nets effectifs, sans tenir compte des prélèvements sur réserves et des imputations internes, s'élèvent à Fr. 10'051'274.32 contre Fr. 9'340'745.75 au budget, soit une différence de Fr. 710'528.57. Cette différence s'explique principalement par une amélioration des revenus d'impôt. Lors de l'établissement du budget, le Conseil communal se montre plutôt prudent, mais réaliste. Sauf situation exceptionnelle, les revenus ne peuvent être que meilleurs.

Il s'agit de la dernière présentation des comptes selon les normes comptables MCH1. Le Conseil communal ne souhaite pas procéder à une réduction rétroactive du coefficient d'impôt pour les personnes physiques et morales pour l'année 2021. Le bénéfice sera ainsi reporté au bilan en augmentant les fonds propres non affectés.

Toutefois, le Conseil communal s'engage à analyser le niveau du coefficient d'impôt lors de l'élaboration du budget 2023. Grâce à une planification financière mise à jour sur la base des éléments connus, tels que les investissements identifiés, l'évolution des charges et des

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

revenus, ainsi que les charges liées cantonales et régionales, et à l'entrée en vigueur définitive de MCH2, notamment l'évaluation du patrimoine financier et l'affectation aux fonds propres non affectés, le Conseil communal aura alors une vision plus claire pour se positionner à moyen et à long terme.

Le Conseil communal vous soumet des comptes de fonctionnement 2021 bénéficiaires de Fr. 1'106'056.65 et vous propose de les accepter tels qu'ils ont été présentés dans les documents remis.

Fonds Louis Guigoz :

Le Fonds Louis Guigoz se solde par un bénéfice de Fr. 2'745.20 après octroi de subventions à des apprentis ou des étudiants à hauteur de Fr. 9'100.00.

Le capital produisant un intérêt s'élève à Fr. 224'000.00, après versement d'un leg de Fr. 10'000.00, et la subvention communale à Fr. 2'600.00.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Alors que le budget de fonctionnement de la commune prévoyait un déficit de Fr. 211'019.73 avant amortissements extraordinaires et attributions aux réserves, les comptes présentent un bénéfice de Fr. 1'106'056.65, soit un différentiel record par rapport au budget de Fr. 1'317'076.38.

Cette situation réitérée année après année interpelle notre commission, notamment par rapport à l'évolution future du coefficient fiscal.

Questionné à ce sujet, ainsi que sur les évolutions prévues du capital propre et de la dette communale, l'Exécutif nous informera dans le cadre de la planification financière 2023-2027, laquelle sera présentée lors de la prochaine séance automnale du Conseil général.

L'excellent résultat de l'exercice 2021 s'explique essentiellement par une nette augmentation des recettes fiscales (+ 10.19 % par rapport au budget en regard de + 5.72 % lors de l'exercice précédent) et une bonne maîtrise des charges en baisse de 3.87 % par rapport au budget.

Le budget des investissements prévoyait des investissements nets de Fr. 5'709'751.85 alors que ceux portés au bilan s'élèvent à Fr. 2'779'062.65. La différence de Fr. 2'930'689.20 représente les investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution.

Sur la base du rapport du 11 avril 2022 de la fiduciaire Fiducosult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2021 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière, M. Alain Moradpour, secrétaire et M. Bernard Sudan, président.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2021 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz ont acceptés à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'engagement : Achat d'un tracteur

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal, qui sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 53'300.- pour l'achat d'un nouveau tracteur pour le service de voirie.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 53'300.-, financé par emprunt ou par liquidité. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt bancaire ou par liquidités Fr. 53'300.-

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 1 % Fr. 533.-

Amortissement 10 % Fr. 5'330.-

Charges annuelles Fr. 5'863.-

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Ce crédit d'investissement de Fr. 53'300.- n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 5'863.-, y compris un amortissement prévu sur 10 ans, soit Fr. 5'330.- par année.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour l'achat d'un tracteur est acceptée à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'étude : Trottoir Le Briez – accès arrêt Mobul

Un montant de Fr. 30'000.- est sollicité pour étudier la réalisation d'un trottoir dans ce secteur.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de Fr. 30'000.-, financé par emprunt ou par liquidité. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt bancaire ou par liquidités Fr. 30'000.-

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 1 % Fr. 300.-

Amortissement 5 % Fr. 1'500.-

Charges annuelles Fr. 1'800.-

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Questionné au sujet de l'éventualité de la prolongation de la ligne de bus 202 au-delà de la zone artisanale du Maupas, le Conseil communal nous a répondu avoir obtenu la confirmation de Mobul selon laquelle le terminus actuel sera maintenu sur le long terme.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

D'autre part, nous avons pris bonne note que ce crédit d'étude s'inscrit dans le cadre des différentes phases de ce projet, dont la mise à l'enquête.

Par conséquent, nous préavisons favorablement ce crédit d'étude de Fr. 30'000.-, dont le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou par emprunt bancaire. Dans ce cas, la charge annuelle s'élève à Fr. 1'800.-, dont Fr. 1'500.- à titre d'amortissement.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude concernant la réalisation d'un trottoir secteur Le Briez – accès arrêt Mobul est accepté à la majorité, soit :

- 26 oui
- 0 non
- 1 abstention

5. Demande de crédit d'ouvrage : Remplacement conduite EP Route cantonale – Le Dally

Comme indiqué dans le message du Conseil communal, la demande de crédit d'ouvrage pour cet objet se monte à Fr. 60'000.-.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 60'000.-, financé par emprunt ou par liquidité. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt bancaire ou par liquidités Fr. 60'000.-

Frais financiers

Intérêt estimatif totaux Fr. 600.-

Amortissement totaux Fr. 750.-

Charges annuelles Fr. 1'350.-

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'ouvrage de Fr. 60'000.- n'appelle pas de commentaire particulier. Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités ou emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 1'350.-.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour le remplacement d'une conduite EP, secteur Route cantonale – Le Dally, est acceptée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

6. Demande de crédit d'ouvrage : Rénovation et réalisation EP/EU-EC Quartier du Margy – Route du Briez

Le Conseil communal sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 1'025'000.- pour cet objet.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Alain Heimo, pour un complément d'information.

M. Alain Heimo :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je vous fais part d'un complément d'information pour ce projet :

Pour mener à bien les travaux pour l'épuration et l'alimentation en eau sous la Route du Briez, celle-ci ainsi que le trottoir seront en grande partie détruits. Au lieu de refaire à l'identique, nous souhaitons faire preuve de proactivité et proposer aux habitants une modération de trafic sur ce secteur, ceci aussi afin d'éviter des frais supplémentaires par la suite.

Concernant uniquement la partie routière de ce projet, nous devons faire valider notre proposition par un examen préalable à Fribourg, en y englobant les deux éléments suivants :

1. le projet de modération de trafic établi en 2018 par le bureau Sabert

2. une limitation de vitesse à 30 km/h sur ce tronçon d'environ 250 m et à la Rue Saint-Vincent

Les modérations consistent en deux portions de trottoir à bordure haute non franchissable du côté Est, ainsi que deux modérateurs latéraux du côté Ouest, laissant ainsi un passage de 4 mètres jusqu'au trottoir.

Le but de ces deux mesures est de sécuriser les usagers ainsi que de rendre attractive la mobilité douce dans les zones résidentielles, conformément au PA4 de Mobul, car une future voie verte devrait traverser cette route depuis le Chemin du Margy.

Je précise finalement que d'accepter ce crédit d'ouvrage ne signifie pas valider des zones 30 généralisées, mais uniquement de le prévoir dans ce secteur résidentiel.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Heimo, et donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 1'025'000.-, financé par emprunt ou par liquidité. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Ce montant est réparti comme suit :

Eau :	Fr.	172'000.-
Epuration :	Fr.	390'000.-
Route :	Fr.	463'000.-
<u>Financement</u>		
Par emprunt bancaire ou par liquidités	Fr.	1'025'000.-
<u>Frais financiers</u>		
Intérêts estimatifs globaux	Fr.	10'250.-
Amortissement globaux	Fr.	18'600.-
- 40 ans pour les routes		
- 80 ans pour les canalisations		
Charges annuelles	Fr.	28'650.-

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

M. Bernard Sudan :

Ce crédit d'ouvrage de Fr. 1'025'000.-, réparti à raison de Fr. 172'000.- pour l'eau, Fr. 390'000.- pour l'épuration et Fr. 463'000.- pour la route, n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par prélèvement sur les liquidités, mais plus vraisemblablement par emprunt bancaire. Dans ce cas, les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 28'850.-.

Par conséquent, nous préavis favorablement la demande.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Il donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Je remercie pour la présentation. Le groupe PS-Les Verts a pris connaissance de la demande de crédit d'ouvrage, mais souhaite relever un point : le groupe regrette un peu que le chemin pour la voie verte ou que l'élargissement de ce chemin se fasse parce que l'on a un raccordement, et non pas qu'il soit fait d'office.

Le groupe a également une question : où en est cette voie verte ? Le groupe adresse une proposition au Conseil communal, à savoir présenter lors de la prochaine séance l'avancée de cette voie verte. Cela peut intéresser tout le monde.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal en prend note et reviendra avec ce point lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant la rénovation et la réalisation EP/EU-EC du secteur "Quartier du Margy – Route du Briez" est acceptée à la majorité, soit :

- 25 oui
- 0 non
- 2 abstentions

7. Demande de crédit d'ouvrage : Achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen de Vuadens

Chacune et chacun a pris connaissance des explications du Conseil communal, qui sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 3'100'000.-.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour un complément d'information, ainsi que pour le financement.

M. Noam Rey :

Au début de l'année 2022, le Conseil communal et la Direction de la Banque Raiffeisen se sont entretenus au sujet du bâtiment administratif situé à la Route Principale 174.

D'ordre général, dans le secteur, les établissements bancaires ont tendance à se séparer de leurs biens immobiliers en raison des directives contraignantes sur la mobilisation de fonds propres dont ils doivent faire face. Dans le cas qui nous concerne, la Commune a été contactée prioritairement, avant que ce bâtiment soit éventuellement vendu à des tiers.

Au vu de l'emplacement stratégique et du bon état du bâtiment, du fait d'un revenu locatif non négligeable, et à moyen terme de la possibilité d'accueillir des services communaux ou régionaux, le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 3'100'000.-, financé par emprunt ou par liquidités.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de Fr. 31'000.- par année. Il n'y a pas d'amortissement, vu que l'investissement fera partie du patrimoine financier, donc évalué à sa valeur de marché. Par la suite, il devrait être réévalué si la valeur au bilan ne devait plus correspondre au marché.

L'investissement fera donc partie du patrimoine financier.

Financement

Par emprunt bancaire ou par liquidités Fr. 3'100'000.-

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 1 % Fr. 31'000.-

Charges annuelles Fr. 31'000.-

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Compte tenu du revenu locatif actuel de Fr. 150'000.- par année, le prix de cette acquisition y compris les frais d'achat est proposé avec un rendement brut de 4.83 %, ce qui peut être qualifié de correct par rapport au marché actuel pour ce type d'objet.

D'autre part, au-delà des considérations uniquement financières, nous estimons qu'il s'agit d'une opportunité stratégique intéressante pour la commune.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée de Fr. 3'100'000.- dont les charges annuelles sont estimées à Fr. 31'000.- en cas de financement par emprunt.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour l'achat du bâtiment de la Banque Raiffeisen de Vuadens est acceptée à l'unanimité.

8. Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud Fribourgeois : approbation des statuts

Plusieurs documents étaient joints à la convocation, à savoir un message des Préfets de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse, les statuts, ainsi qu'une présentation.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ce point, et donne la parole à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons faire preuve de mauvaise humeur, lorsqu'un sujet est amené de cette manière au pouvoir législatif. Je partage pleinement cette mauvaise humeur, bien que le chèque en "blanc" initial soit passé au "gris" après avoir obtenu des informations complémentaires par le Conseil communal.

Toutefois, pour des raisons pragmatiques (éviter une assemblée extraordinaire inutile et coûteuse car de toute façon nous devons adhérer à cette association imposée par le canton), j'estime que nous devons dépasser cette mauvaise humeur et ne pas nous enfermer dans des considérations uniquement financières.

Au-delà des éléments uniquement financiers, ce regroupement des forces fait sens et est justifié par l'intérêt général que nous nous devons de défendre.

Par conséquent, je vous invite avec conviction à accepter ces statuts.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger rejoignent la séance.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Moradpour, et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

J'ai bien entendu notre excellent collègue Alain Moradpour plaider pour accepter ces statuts et dépasser notre mauvaise humeur, mais honnêtement je ne suis pas très sûr d'avoir envie de dépasser ma mauvaise humeur sur cette affaire-là, pour plusieurs raisons.

La première : même si l'affaire est ennuyeuse, je partage pas mal ce qui a été dit, à savoir qu'il y a très peu de marge de manœuvre, que les décisions de principe ont été prises au niveau du canton, et qu'au final on sera probablement contraint d'accepter ces statuts lors de la cession de décembre. La question qui doit être traitée aujourd'hui est : peut-on accepter qu'un dossier qui nous est présenté de cette manière soit adopté sans autre discussion.

J'ai un certain nombre de réserves. La première : c'est toujours un chèque en blanc. Il y a eu quelques réponses du Conseil communal, d'autres similaires dans La Liberté du jour. Mais il n'y a pas de réponse concernant les coûts. Il ressort de La Liberté et des réponses du Conseil communal que l'on doit s'attendre à un doublement de la taxe non-pompier, donc de Fr. 100.- à Fr. 200.- vraisemblablement, et un doublement des coûts pour la commune.

On parle ici en fait d'une augmentation assez massive des coûts de la protection anti-incendie. J'ai relu le message tout à l'heure, et je ne vois pas d'argument pour expliquer à nos concitoyens et concitoyennes pourquoi on paierait deux fois plus chers. Qu'est-ce qui va être amélioré concrètement à la protection incendie pour les habitants et habitantes de Vuadens pour justifier un doublement du prix qu'on paie par rapport à ce que l'on connaît aujourd'hui ?

Je n'ai pas de réponse : à priori je suis plutôt favorable à l'idée d'un regroupement, plutôt favorable aux décisions qui ont été prises au niveau cantonal. Mais quand on double un prix, on doit au minimum le justifier, et je trouve que cette justification aujourd'hui est trop maigre. Ce n'est pas la faute du Conseil communal. Ce sont des documents transmis par les Préfets du Sud fribourgeois, mais ceux-ci mettent la charrue avant les bœufs. Ils devraient expliquer un peu plus précisément la structure qu'ils entendent choisir pour ce regroupement. Ils devraient expliquer un peu plus précisément pourquoi les coûts augmentent d'une manière aussi marquée dans un village comme Vuadens. Et on devrait pouvoir se prononcer une fois que l'on a ces chiffres.

Quel sens cela a de reporter le débat alors qu'on pourrait l'accepter maintenant au lieu de le reporter à l'automne ? Je vois 3 vertus :

La première, c'est une vertu pédagogique : les assemblées communales (celle de Vuisternens a refusé pour exactement les mêmes raisons) se prononcent sur la base de dossiers complets, et non pas sur des estimations ou avec un fusil sur la tempe en leur disant "vous n'avez pas d'autre choix que de voter Oui, on ne vous donnera pas de détail".

La deuxième raison : ce ne sera pas forcément une séance extraordinaire à l'automne. M. le Préfet de la Veveyse François Genoud disait que le point pourrait être revoté en décembre, donc lors de la prochaine séance du Conseil général, et se prononcer une fois que les chiffres précis seraient connus. Le dossier aura avancé entre deux.

La troisième raison : je n'ai pas totalement perdu l'espoir que si un certain nombre de communes donne un signe négatif, on travaille au niveau de cette association pour essayer de réduire les coûts. Ils le disent eux-mêmes : les coûts de Fr. 200.- et le doublement pour la commune, ce sont des estimations hautes. Je trouve que l'on devrait leur donner le signal que l'on souhaite des estimations plus basses, et qu'en décembre on pourrait entrer en matière mais sur un programme qui aura en tout cas été réexaminé pour voir si l'on ne peut pas avoir une réforme qui coûte moins que le doublement de la taxe non-pompier.

Cette taxe, souvent payée par les jeunes, représente un montant important entre Fr. 100.- et Fr. 200.-, et pour la commune ce sont aussi des montants non négligeables.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Donc je vais suivre sa mauvaise humeur, voter non cette fois-ci, et on pourra reprendre tout cela en décembre. D'ici là ils auront un peu avancé et cela évitera qu'ils recommencent une histoire pareille dans d'autres projets importants qui concernent notre région. On a des très grands projets qui sont en train d'arriver, et c'est une mauvaise habitude que de donner ces chèques en blanc.

M. Patrick Genoud remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Sébastien Meyer.

M. Sébastien Meyer :

Je souhaite apporter quelques précisions : il est bien clair que cette réforme des pompiers, qui passe de Fr. 26.10 à Fr. 52.- par vuadensois, fait peut-être grincer des dents, met de mauvais humeur.

Personnellement, c'est un président du CSPI de la Sionge qui est d'excellent humeur par rapport à cette situation, car les informations suivantes peuvent être apportées :

On ne peut plus actuellement rester tel qu'on l'a été par le passé : c'était une période vraiment faste, et j'ai eu la chance depuis 20 ans de conduire deux réformes. Tout était en adéquation : on pouvait avoir une marge de manœuvre beaucoup plus prononcée. On ne peut plus se le permettre maintenant : on va vers un certain professionnalisme, on doit répondre à une qualité avec des normes qui deviennent de plus en plus importantes.

Chacun dans son univers professionnel connaît ce genre de situation, où on est maintenant appelé à rendre des comptes. On ne peut plus, sur la base de ce que l'on a vécu jusqu'à maintenant, travailler tel qu'on l'a fait ainsi.

C'est pour cette raison que l'on doit engager un administrateur. On doit aussi avoir des nouveaux locaux et une vision. Lors de l'assemblée du 24 février, les délégués ont validé les statuts car les réponses ont été données à toutes les questions. Par une gestion rigoureuse, telle qu'elle l'était dans le Bassin de la Sionge, on a pu maintenir la taxe à Fr. 100.-, on a pu aussi bénéficier d'un savoir faire qui a été laissé par les anciens commandants légendaires, comme M. Marcel Thürler. On avait une base de travail.

Je pense que l'on doit pouvoir continuer cette réforme, aller de l'avant et pas rester en se disant "on verra cet automne". Au niveau des sapeurs-pompiers, ce n'est pas ça : il s'agit de la sécurité de chacun et on ne peut pas rester en arrière. On doit aller de l'avant. Je suis motivé, aussi par les chiffres qui ont été présentés : ils tiennent la route et on a besoin de ce nouveau concept.

M. Patrick Genoud remercie M. Sébastien Meyer, et donne la parole à M. Bernard Sudan.

M. Bernard Sudan :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

La Commission financière s'est préoccupée des conséquences pécuniaires engendrées par la mise en vigueur des nouveaux statuts et a demandé une projection au Conseil communal.

Nous constatons, sur la base de chiffres purement indicatifs qui nous ont été remis, que les coûts liés à la défense incendie vont pratiquement doubler. Néanmoins, nous estimons qu'au-delà des considérations uniquement économiques, la mise en place de cette nouvelle structure imposée par les instances cantonales mérite d'être soutenue.

Nous sommes certains que nos délégués feront le maximum pour trouver les meilleures solutions organisationnelles et financières.

M. Patrick Genoud remercie M. Bernard Sudan et donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

J'ai participé juste avant cette séance à la Conférence des Syndics du district de la Gruyère, en présence de notre Préfet. J'ai eu l'occasion de l'entendre à ce propos.

Une information par rapport aux éléments chiffrés : il s'agit bien de projections et non pas de budget. A ce jour, les premières informations connues de l'Exécutif sont les suivantes : le 75 % des frais de

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

fonctionnement qui ont été articulés (aussi relatés dans la presse) serait couvert par la taxe non-pompier. Si on fait un petit calcul par rapport à ces éléments, on arriverait à une taxe qui tournerait entre Fr. 140.-/Fr. 150.-. La presse a également relaté les coûts projetés par habitant : ce sont des fourchettes hautes. Mais je peux rassurer le Législatif : j'ai encore eu une discussion avec mes collègues Syndics, notamment deux qui siègent dans cette commission de travail, qui aujourd'hui ont une majorité. Donc les Exécutifs communaux ont une majorité au sein du groupe de travail pour faire pression sur les chiffres. Et c'est véritablement le but : ce qu'il faut savoir, c'est qu'au départ ce projet était véritablement entre les mains d'institutions professionnelles, si on peut dire ainsi (l'ECAB pour ne pas le citer mais également d'autres institutions), et aujourd'hui le monde politique s'est véritablement saisi du dossier depuis les récentes interventions publiques qu'il y a eu depuis le mois de février, comme l'a relaté mon collègue du Conseil. Depuis lors, les Exécutifs ont véritablement une majorité pour travailler sur ce dossier.

Aujourd'hui, effectivement, si l'on fait les premières projections, que l'on regarde les montants annoncés comme 5/5.4 millions qui ont été ressortis, plus de la moitié concerne les coûts du personnel. A ce jour, aucun EPT n'a été défini, aucun organigramme. Donc, c'est peut-être utopique, mais cela pourra être de 0 à 3 millions ! Et cela peut être aussi 1.5 million ! Du coût, on n'est plus du tout dans les coûts annoncés.

Il ne faut mentir au gens, je suis bien d'accord. Les Fr. 50.- par habitants, ce sont les chiffres qui ont été articulés, mais il faut vraiment relever aujourd'hui que ce n'est pas un chèque en blanc qui est donné à la Commune. A ce jour, c'est véritablement un mandat : c'est par le biais de ces statuts que l'on peut l'opérer et maintenant il faut mettre la pression sur le groupe de travail.

Là je mets ma casquette de Syndic : on peut véritablement faire confiance à nos représentants dans ce groupe de travail. Dernier point : à la fin, la commune aura un délégué à l'assemblée et nous serons toujours là pour veiller à son fonctionnement. Vous nous avez élu et c'est aussi pour cela que l'on vous représente et qu'on représente la population.

Voilà le complément que je voulais apporter, surtout par rapport aux motivations qui vous ont été adressées par mon collègue.

M. Christian Levrat :

Je souhaite faire une remarque importante : il y a une semaine, lorsque l'on a parlé de l'évaluation chiffrée, on considérait que l'on serait aux environs de Fr. 200.-. Avant-hier, lorsque le Syndic de Vuisternens-devant-Romont parle devant son assemblée de l'estimation chiffrée, il considère que ce sera probablement Fr. 200.-.

Aujourd'hui, je suis très heureux d'entendre dire que ce serait Fr. 140.-/150.-. Cela paraît plus raisonnable et aller dans la bonne direction, mais le Conseil communal apporte précisément la preuve que le dossier n'est pas mûr. Si en une semaine les coûts pour les gens qui échappent à la taxe non-pompier passent de Fr. 200.- à Fr. 140.-, si on apprend aujourd'hui des éléments qui sont complètement neufs, la seule conclusion logique serait de dire : OK, préparez tout cela, faites un budget sérieux, revenez avec les chiffres et alors on votera Oui. Alors tous les arguments qui sont avancés par M. Sébastien Meyer seront pertinents, et on pourra en juger en connaissance de cause.

Ce dossier n'est pas prêt, et on renforce le Conseil communal dans ses discussions aujourd'hui en refusant d'adopter ces statuts, en disant au Conseil communal : continuez à travailler dans cette direction. Ceci d'autant plus que, si j'ai bien entendu ou lu, l'Exécutif (qui est très collégial et je le félicite) est arrivé à la même conclusion puisque lors de l'assemblée des communes il a voté contre ces statuts. On est précisément dans une logique, qui est aussi celle du Conseil communal, et qui doit permettre de trancher une fois que le dossier est prêt sur la table.

M. Sébastien Meyer :

Effectivement j'ai voté Non à l'assemblée, sur la base de la décision du Conseil communal. J'ai été loyal vis-à-vis de ses collègues, vis-à-vis du Conseil général. Il y avait encore beaucoup d'interrogations, et

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

toutes les explications ont été données. Je suis revenu vers mes collègues du Conseil communal avec les réponses aux questions.

A ce jour, nous sommes en totale adéquation avec le projet.

M. Alain Moradpour :

Ce sujet est important au sens de l'intérêt général de la population. Dieu sait si M. Christian Levrat et lui-même partagent souvent des propos chiffrés en Commission financière. C'est diablement intéressant, mais ce soir la maturité de ce projet sur le plan financier n'est pas là, c'est vrai. Mais on le sait depuis le début que cette maturité n'est pas là ! Les documents que l'on nous a donnés démontrent bien que les budgets seront faits à la fin de cette année. Donc aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, chers/chères collègues du Conseil général, il nous faut sortir pour une fois des carcans financiers, parce que c'est bien au-delà que se situe l'importance de ces statuts.

Et In Fine, j'ose espérer que Vuadens ne sera pas le mouton noir de la Gruyère.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'était pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

Entre-temps, Mme Elsa Romanens et M. René Leuenberger ayant rejoint la séance, la majorité passe à 15.

Les statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois sont acceptés à la majorité, soit :

- 22 oui
- 5 non
- 2 abstentions

9. Réseau Santé et Social de la Gruyère : modification des statuts - approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance des documents joints à la convocation, à savoir la comparaison des statuts avant et après modification.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La modification des statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère est acceptée à l'unanimité.

10. Règlement d'utilisation des installations de vidéosurveillance avec enregistrement sur le périmètre de l'école primaire de Vuadens – approbation

Comme indiqué en début de séance, ce point est retiré du tractanda.

11. Proposition : ordre public au centre du village

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021 par Mme Anne-Catherine Barras pour le groupe PLR.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Anne-Catherine Barras pour un éventuel complément d'information.

Mme Anne-Catherine Barras :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

J'aimerais apporter une précision, car l'intitulée de cette proposition porte peut-être un petit peu à confusion. Il s'agit essentiellement de proposer des mesures ciblées pour les jeunes adultes afin de leur donner une place et un rôle dans notre société, et ainsi favoriser une bonne entente et le respect mutuel entre tous les habitants du village.

Certaines communes du canton ont déjà initié de telles démarches, et nous pourrions nous en inspirer.

M. Patrick Genoud remercie Mme Anne-Catherine Barras, et donne la parole à M. Dominique Ropraz pour le Conseil communal.

M. Dominique Ropraz :

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil communal a mis en place l'automne passé Fritime, dont le but est de promouvoir les activités sportives, artistiques et culturelles en faveur de tous les enfants et les jeunes de Vuadens.

M. Patrick Genoud remercie M. Dominique Ropraz, et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Mesdames,

Messieurs,

Chers/chères collègues,

Le groupe Le Centre propose de refuser la transmission de la proposition "Ordre public au centre du village" au Conseil communal.

En effet, cette proposition nous semble, aujourd'hui, disproportionnée et précipitée. Il nous paraît plus judicieux de d'abord prendre le temps d'observer les effets des mesures qui seront déjà prises, notamment avec les caméras.

Comme vient de le dire M. Dominique Ropraz, avec le programme Fritime, la commune dispose déjà d'un outil intéressant dont il faut encore un peu de temps pour en évaluer les retombées. Jusqu'ici, Vuadens a toujours soutenu ses sociétés, qui elles-mêmes favorisent l'intégration et l'accueil des villageois. Il ne faut pas diminuer ces aides au profit d'une mesure qui pourrait s'avérer quelque peu inutile et coûteuse dans une commune comme la nôtre.

Enfin, dans bon nombre d'institution que fréquentent les adolescents, on trouve des travailleurs sociaux vers qui ces derniers peuvent se tourner. Cela ne ferait-il pas doublon ? De plus, nous estimons que ce n'est pas toujours à la communauté de supporter les coûts engendrés par des mesures somme-toute d'éducation.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser cette proposition.

Au nom du groupe Le Centre.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames,

Messieurs,

Après avoir pris connaissance du texte déposé par Mme Anne-Catherine Barras pour le groupe PLR, notre groupe a décidé de ne pas soutenir cette proposition.

En effet, un règlement concernant la vidéosurveillance est déjà en cours d'approbation. Une fois ce règlement en place, des caméras seront installées et apporteront plus de sécurité. Comme le souligne le texte de la proposition, le Conseil communal a déjà pris des mesures suite à certains

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

événements. Il faut maintenant laisser le temps à l'ensemble de ces mesures de déployer leurs effets.

A Vuadens, nous pouvons plutôt nous targuer d'avoir une jeunesse saine et dynamique. Pour rappel, les jeunes du village sont impliqués et représentent la relève des sociétés de musique, de tir, des OJ, du foot etc... De plus, on doit à cette même catégorie d'âge de participer à l'organisation de la Bénichon, de faire perdurer la tradition tant appréciée du 1^{er} mai et d'organiser le Tournoi humoristique qui convie notamment les villageois autour d'un apéritif convivial.

Par le texte de cette proposition, on fait penser que le problème d'ordre public est le fruit d'une jeunesse turbulente alors qu'il n'est que de quelques-uns. Il n'est pas pertinent de transmettre au Conseil communal d'analyser une problématique qui ne concerne finalement que quelques jeunes qui doivent être pris en charge de manière ciblée par les services déjà existants.

Nous soutenons au contraire la politique du Conseil communal qui répond favorablement aux sollicitations des sociétés locales et qui a, suite à nos interventions en séance du Conseil général, décidé d'octroyer une subvention plus importante pour les sociétés qui forment des jeunes. Permettre de créer des liens et à chacun de s'épanouir selon ses centres d'intérêts nous apparaît un message plus positif et constructif pour limiter les problématiques d'ordre public.

Nous invitons donc nos collègues du Conseil général à rejeter cette proposition.

M. Patrick Genoud remercie Mme Isabelle Seydoux, et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

Monsieur le Président,

Chères/chers collègues,

Contrairement à toutes les personnes qui ont parlé avant, nous allons soutenir cette proposition. Au contraire de ce qui a été dit auparavant également, nous pensons que, par exemple, les caméras de surveillance sont une mesure disproportionnée. Je vois mal la plus-value d'une caméra de surveillance par rapport à quelque chose de social, qui est là pour les jeunes. Je pense que cette proposition va dans le bon sens. C'est également l'avis du groupe PS-Les Verts.

Nous allons donc soutenir cette proposition, en voyant l'aspect social plus qu'une caméra, un film sur lequel on pourra reconnaître des gens qui font peut-être des soucis, c'est clair, mais on a tout à gagner d'avoir quelque chose de social, d'avoir un lien avec ces jeunes.

Nous sommes fortement opposés à cette caméra de surveillance mais nous allons soutenir la proposition de Mme Anne-Catherine Barras.

Le groupe a une 2^{ème} question, qui est adressée au Président : nous avons toute une liste de propositions, et nous nous sommes rendu compte au fur et à mesure que nous avons un double débat. On va d'abord déposer la proposition, ensuite 6 mois après on va en parler, en discuter comme maintenant, ensuite on va décider de la transmettre ou non au Conseil communal, et enfin l'Exécutif va rendre réponse dans un délai d'une année. Et on va recommencer sur un débat.

En fait, on a deux fois le même débat. Et c'est avec ce constat-là que l'on aimerait demander à la présidence du Conseil général de revoir les possibilités d'améliorer le fonctionnement, de le rendre plus efficace, plus rapide, peut-être en votant directement sur la transmission des propositions au Conseil communal. Cela rendrait la chose plus facile, plus rapide, plus efficace, et le Conseil général aurait tout à gagner avec cela.

La question lui étant adressée, M. Patrick Genoud répond en deux points :

Le premier : lors du dépôt de la proposition, personne n'a eu le temps d'en prendre connaissance, de se faire une réflexion, de prendre le temps de réfléchir à cette proposition. Le délai d'une séance à l'autre permet d'avoir cette réflexion. Aujourd'hui, on décide de propositions faites il y a quelques mois, où tout le monde a eu le temps d'en prendre connaissance et de se faire une opinion pour décider.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Le deuxième point : nous avons un règlement, qui est en train d'être revu au niveau du Conseil général, qui porte aussi sur la manière de déposer des propositions. Je donne la parole à M. Bernard Sudan, qui maîtrise bien le sujet :

M. Bernard Sudan :

Actuellement, on utilise uniquement le terme "proposition", contrairement à la loi sur les communes qui admet "proposition", "postulat", "question", etc. Le MI a déposé il y a une année et demie une demande de changement du règlement du Conseil général, en introduisant ces différents formulaires.

Le dossier a été envoyé au Service des communes pour préavis : il est revenu avec un préavis positif, mais il a dû être renvoyé pour modification (numérotations d'articles). Normalement, le point sera traité en séance de fin d'année.

Il y a cependant un certain processus à respecter, selon la loi sur les communes, et le bureau doit également se prononcer d'une part sur la recevabilité des propositions. Si vraiment une proposition est urgente, on a sauf erreur la possibilité de proposer la transmission plus rapidement. Mais c'est uniquement si la proposition est qualifiée "urgente". Sinon, c'est ce qui est fait actuellement, à savoir le dépôt de la proposition, du postulat, et ensuite on vote sur la transmission au Conseil communal ou pas de cette proposition, et plus tard du postulat.

Mme Marie Levrat :

Merci pour ces réponses. Question complémentaire : est-ce que ce règlement prévoit l'envoi directement au Conseil communal ? En comparaison au niveau cantonal, c'est comme cela que ça se fait : on envoie directement au Conseil d'Etat, qui répond, et on évite ce double-débat parce que là, désolée de le répéter, mais on va parler de ces propositions, on va avoir un débat de fond, on va l'envoyer au Conseil communal qui va rendre une réponse. Et là, à nouveau, on va parler du fond. Cela pose un problème d'efficacité. Ce serait bien de revoir cela.

Mme Isabelle Seydoux :

Je comprends bien l'inquiétude de Mme Marie Levrat : le MI a déposé la demande pour accélérer le processus, avoir des formulaires à disposition pour que chacun puisse savoir comment on doit fonctionner. Maintenant se pose la question de la pertinence de la proposition en tant que tel : elle est pertinente pour certains éléments, pour d'autres moins. Je pense que pour certaines des propositions présentées ce soir il aurait fallu se poser la question : est-ce que c'est simplement une question ? Dans ce cas de figure-là, si c'est une question, le Conseil communal est invité à y répondre à la séance suivante et on n'est pas obligé de faire quelque chose de très procédurier en fonction des thématiques. Je me permets de revenir à l'aspect de l'ordre public, et souhaite répondre à Mme Marie Levrat. Cela me pose un petit problème : honnêtement il ne faut pas commencer à peindre le diable sur la muraille pour quelques jeunes. Il n'y a pas une problématique d'ordre public. Il n'y a pas une grosse problématique sinon on le saurait déjà, on en aurait parlé plus que de raison. Lorsqu'il y a eu un problème, le Conseil communal a agi. Maintenant il y a des choses en place, il faut les démarrer et murir, et je trouve un peu dommage qu'on veuille faire payer finalement à l'ensemble de la collectivité un service de proximité pour quelques-uns alors que ces services existent déjà. Le Conseil communal peut en effet de lui-même demander l'intervention par exemple de Reper ou autre. Est-ce que l'on doit vraiment passer par une proposition et tout un débat là-dessus ? Je ne pense pas que, vue l'importance de cette problématique chez nous et j'en suis très heureuse, cela mérite toute cette discussion. Et là en l'occurrence une question aurait été plus vite réglée, mais c'est mon avis personnel.

M. Daniel Bovigny :

Je vais intervenir à plusieurs titres : éducateur d'abord, qui a vécu cela de près, puis surtout le conseiller communal qui a fait durant ces 6 dernières années partie d'une équipe où on essayait de lutter régulièrement (peut-être que "lutter" n'est pas le bon mot), de contrer les problèmes qui arrivaient tout de même de manière sporadique. C'est vrai que c'est fluctuant : certaines années il n'y'a rien, des

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

années je jouais à l'éducateur de rue avec ces jeunes qui ne sont pas toujours de Vuadens. Ce n'est pas si simple ; ce sont souvent des jeunes qui viennent d'ailleurs, et je sais aussi par expérience qu'il y a des gens de Vuadens, et des jeunes qui se tiennent bien à Vuadens mais qui vont faire autre chose ailleurs, à Bulle.

Bulle a un éducateur de rue : la question de Mme Anne-Catherine Barras est pertinente. L'idée n'est pas d'engager directement un éducateur de rue, c'est d'étudier la possibilité, éventuellement de collaborer avec Bulle. Il y a des bullois qui viennent à Vuadens : j'ai vécu de près cela aussi dans les toilettes publiques quand un jeune s'est fait tabasser (j'y étais). Ce sont des choses qui arrivent, il faut être prêt à réagir, et je pense qu'il ne faut pas négliger cette possibilité que l'on donnerait au Conseil communal de voir s'il n'était pas possible de collaborer.

D'ailleurs, sauf erreur, cette collaboration était prévue déjà au niveau du district dans le cadre d'Option Gruyère, mais je ne sais pas si cela a abouti finalement. Il y avait aussi cet aspect jeunesse, et notamment l'éducation de rue, le suivi, le contrôle car on s'est rendu compte que des jeunes adolescents de Grandvillard ou de La Roche ou de Maules ou d'on ne sait où venaient sur Bulle ou ailleurs. C'est le cas chez nous également.

Je maintiens cette proposition d'étudier la possibilité de mettre en place quelque chose. Cela ne veut pas dire que l'on va engager d'office un éducateur de rue, même si j'en approuve l'efficacité.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La transmission de la proposition "ordre public au centre du village" au Conseil communal est refusée à la majorité, soit :

- 12 oui
- 16 non
- 1 abstention

12. Proposition : étude des options de route de contournement afin de lier la route cantonale directement aux zones d'activités et industrielles

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021 par M. Claude Thürler pour le groupe PLR.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Claude Thürler, pour un éventuel complément d'information.

M. Claude Thürler :

M. le Président,

M. le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

Nous remercions le bureau d'avoir traité et transmis cet objet.

Nous estimons qu'aucun problème ne se règle tout seul, et nous soulignons l'importance d'étudier cette option afin de tenter de résoudre le problème d'accessibilité de la zone industrielle en tenant compte des nuisances subies par les quartiers actuellement traversés.

M. Patrick Genoud remercie M. Claude Thürler et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Le groupe PS-Les Verts est opposé à cette proposition. On a l'impression qu'on a la meilleure route de contournement possible : il s'agit de l'autoroute avec des sorties tout près des deux côtés du village. On ne peut pas faire mieux. C'est inutile et dommage de créer une autre route et de gâcher de l'énergie là-dessus.

M. Patrick Genoud remercie M. René Leuenberger et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de la proposition déposée par M. Claude Thürler. Même si les options de routes de contournement ne dépendent pas exclusivement d'une décision communale mais s'inscriront dans une planification régionale voire cantonale, il nous apparaît pertinent de donner un message clair au Conseil communal sur la volonté du Législatif de le soutenir dans cette réflexion et dans les discussions futures qui pourraient en découler auprès des services concernés.

Si nous souhaitons un développement harmonieux pour notre village sans entraver le développement économique et la création de places de travail, ce travail de réflexion sur le long terme est indispensable.

Nous soutiendrons la transmission de cette proposition au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La transmission de la proposition "étude des options de route de contournement afin de lier la route cantonale directement aux zones d'activités et industrielles" au Conseil communal est acceptée à la majorité, soit :

- 22 oui
- 7 non
- 0 abstention

13. Proposition : coactivités possibles de la zone sportive des Colombettes en associant les sociétés ou parties intéressées

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021 par M. Claude Thürler pour le groupe PLR.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Claude Thürler, pour un éventuel complément d'information.

M. Claude Thürler :

M. le Président,

M. le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

De manière consécutive à l'analyse des contraintes d'aménagement sur la zone sportive des Colombettes, et donc des limitations induites par LAT, nous avons décidé de retirer cette proposition. Nous remercions le bureau d'avoir traité et transmis cet objet.

En effet, nous souhaitons que le projet de rénovation des surfaces de jeu soit rapidement mis en œuvre avec les contraintes légales connues afin de faire bénéficier le plus rapidement possible les jeunes joueurs de bonnes conditions de la pratique du foot.

Nous espérons cependant que notre commune mettra tout en œuvre afin d'amener une réflexion à long terme (10 à 20 ans) afin de déplacer cette zone sportive vers le centre du village afin de pallier les problèmes récurrents de mobilité et d'utilisation par les écoles.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

M. Patrick Genoud remercie M. Claude Thürler, et prend note du retrait de la proposition. Le point 13 est donc clos.

14. Proposition : plan de mobilité durable

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021 par M. René Leuenberger pour le groupe PS-Les Verts.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. René Leuenberger, pour un éventuel complément d'information.

M. René Leuenberger :

Le groupe PS-Les Verts propose au Conseil communal d'établir un plan de mobilité. Il est à notre avis indispensable de renforcer la mobilité douce comme le vélo, les trajets à pied et les transports en commun.

La Suisse a utilisé toutes les ressources naturelles comme un climat sain, une biodiversité et un sol qui nous nourrissent pour l'année 2022. A partir de maintenant, nous, les habitants de la Suisse et de Vuadens, dégradons notre planète où nous piquons les ressources des autres humains ailleurs.

Une mobilité fortement basée sur le trafic individuel motorisé est une des causes. Au niveau de notre village, le trafic individuel motorisé a des effets négatifs comme le bruit, la pollution, et représente un risque de sécurité. Un plan de mobilité peut atténuer ces effets négatifs, et en plus renforcer notre santé physique et psychique. Faire du vélo ou se déplacer à pied nous font du bien. Partager les moyens de transport en prenant le bus, le train, ou en pratiquant du co-voiturage peuvent créer des liens.

Nous vous encourageons de soutenir notre proposition, pour la qualité de vie dans notre village et ailleurs.

Pour le groupe PS-Les Verts.

M. Patrick Genoud remercie M. René Leuenberger, et donne la parole à M. Dominique Ropraz pour le Conseil communal.

M. Dominique Ropraz :

La Commission de l'énergie prépare un projet qui va dans ce sens. La finalité de ce règlement sera soumise lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Patrick Genoud remercie M. Dominique Ropraz et donne la parole à M. Yvan Kilchoer.

M. Yvan Kilchoer :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au-delà du fait que la transmission de cette proposition au Conseil communal mérite d'être acceptée, notre groupe tient à demander à l'Exécutif d'étudier la possibilité de favoriser l'utilisation de Mobul.

En effet, le coût actuel de ce moyen de transport est important, notamment pour une famille ainsi que pour la classe moyenne et nos retraités. Ainsi, un appui financier de la commune permettrait certainement d'intensifier l'utilisation de ce moyen de transport.

Pour le groupe Le Centre

M. Patrick Genoud remercie M. Yvan Kilchoer et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux :

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

La proposition déposée est tout à fait louable. Cette proposition par contre ne crée-t-elle pas plutôt un doublon par rapport à la Commission de l'énergie qui est en train de travailler sur le sujet, et qui est en train de formuler des propositions.

Ces différents points, qui ont été mentionnés dans la proposition de M. René Leuenberger, ont déjà en fait été traités au sein de la Commission. Ils ont été discutés en tout cas, et on espère que des mesures concrètes vont être proposées au Conseil communal.

Concernant la promotion du co-voiturage par exemple : nous invitons le Conseil communal à mettre sur son site internet, dans le journal communal et sur l'application iGruyère, l'adresse du site mis en place par l'Association des communes fribourgeoises, qui s'appelle "frimobility.ch". Ce site permet de trouver sans difficulté et simplement des possibilités de co-voiturage ou de mettre à disposition son véhicule. Il répond donc déjà à une partie des demandes qui sont formulées dans la proposition.

Enfin, les problèmes soulevés par la proposition, à savoir le bruit, le danger et la pollution : ces problématiques relèvent plutôt de la circulation de transit et sont déjà pris en compte dans le projet Valtraloc. Vuadens fait également partie de l'association Mobul qui définit ces différents Projets d'Agglomération (du PA1 au PA4). J'avoue que la lecture de ces documents est assez difficile, mais cela vaut la peine de lire ces projets d'agglomération car on y découvre les lignes directrices quant à l'implantation des pistes cyclables, des voies vertes par exemple, etc. Le Conseil communal et les commissions liées travaillent déjà concrètement sur ces dossiers. Il y a du travail qui est fait, et je pense que cette proposition est peut-être en surplus, mais cela n'engage que moi.

Le Mouvement indépendant ne souhaite pas donner de recommandation de vote sur cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La transmission de la proposition "plan de mobilité durable" au Conseil communal est acceptée à la majorité, soit :

- 18 oui
- 8 non
- 3 abstentions

15. Proposition : introduction d'une "heure communale"

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 15 décembre 2021 par Mme Marie Levrat pour le groupe PS-Les Verts.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat, pour un éventuel complément d'information.

Mme Marie Levrat :

Chers/chères collègues :

Pour ouvrir la discussion, je propose de résumer la proposition du groupe PS-Les Verts sur cette heure communale.

Qu'est-ce que c'est l'heure communale ? C'est payer toute personne qui fait des heures pour la commune, en dehors des contrats on est bien d'accord, et en dehors du Conseil communal. Toutes les autres personnes qui font des heures pour la commune devraient être rémunérées au même tarif horaire.

Cette idée ne vient pas de nulle part, et ce n'est pas une idée révolutionnaire comme peut-être certain pourrait le croire. C'est une idée en fait qui est appliquée depuis la nuit des temps dans le Jura Nord-Vaudois et dans d'autres communes sûrement. Je connais une commune dans le Jura Nord-Vaudois qui applique cela : elle n'est pas connue comme une commune révolutionnaire. Ce tarif horaire s'applique à tout le monde, même aux conseillers communaux, ce qui n'a pas été proposé à Vuadens.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Fonctionnement : tout le monde marque ses heures et à la fin tout le monde est rémunéré au même tarif horaire. Quelle explication ? Finalement, une heure pour la commune a la même valeur que l'on coupe les fleurs ou qu'on soit au Conseil général. J'espère que chacun peut le concevoir.

Je me réjouis d'entendre les avis de l'assemblée, car je vois mal comment on peut trouver que l'on ne doit pas payer la même chose des conseillers généraux ou des gens qui vont dépouiller les votations le dimanche matin, ou des gens qui font des heures à la commune ou dans d'autres commissions.

Au niveau des coûts, on va nous dire que cela va les augmenter. Oui, probablement, mais je ne suis pas sûr que ce soit une raison pour payer les gens de manière inégalitaire. Je crois que la commune peut se le permettre actuellement, avec le million de bénéfice qu'on vient de nous annoncer.

M. Patrick Genoud remercie Mme Marie Levrat et donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Actuellement, les personnes qui officient comme scrutateur lors des votations ou des élections sont défrayées sur une base forfaitaire. Les membres du Conseil général touchent un montant de Fr. 80.- par séance (montant voté en séance du Conseil général, lors de la première législature).

Les rétributions des membres du Conseil communal sont définies dans l'annexe 3 du Règlement d'organisation du Conseil, qui est publié sur le site internet. Elles sont donc publiques.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs

Pas de révolution, pas d'esprit de révolution là derrière, on l'a bien compris et cela n'est pas non plus le sens de l'intervention du groupe Le Centre ce soir.

Cette proposition nous paraît infondée, injustifiée et encore moins pertinente. En effet, arrêtons-nous quelques instants sur les aspects suivants :

Tout d'abord le bon sens : la situation actuellement en place est acceptée par toutes et tous car le bon sens prévaut, qu'il s'agisse de la rémunération des conseillers généraux ou des scrutateurs lors des votations ou des élections.

Deuxièmement, le bénévolat : vouloir rémunérer sur une base uniforme chaque engagement pour la commune signifierait la fin du bénévolat au service de la collectivité publique, ce que nous trouvons particulièrement regrettable.

Troisièmement, le cadre de la rémunération : jusqu'où opérer cette rémunération standard ? L'organisation de la Bénichon au village serait-elle concernée ? Les heures consacrées par les conseillers généraux à domicile pour l'étude des documents communaux seraient-elles rémunérées, et si oui sur la base de quel contrôle ?

Evitons Mesdames, Messieurs, de créer inutilement une usine à gaz pour définir les ayant-droit alors que la situation en vigueur donne satisfaction.

Enfin, affirmer que cela se fait dans d'autres communes d'un canton voisin est un argument, à nos yeux, de faible valeur.

M. le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, sachons raison garder et refusons de transmettre cette proposition au Conseil communal, lequel a bien d'autres tâches plus pertinentes à exécuter.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Moradpour, et donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

S'agissant de cette proposition, je partage pleinement l'avis de son collègue, M. Alain Moradpour. Elle n'est pas suffisamment claire : peut-être que Mme Marie Levrat aurait dû préciser que, par l'aspect commune, on entendait "autorité" et non l'entier de la vie citoyenne de la commune. Est-ce que je me trompe ? Est-ce que cela nécessiterait un éclaircissement du groupe, parce que, en l'occurrence, il y a cette confusion par rapport à l'autorité ou par rapport à la vie sur la commune.

Du côté du MI, cet aspect de rétribution et d'équité relève à notre sens de la responsabilité du Conseil communal. C'est lui qui est garant du traitement équitable de tous.

Dès lors, et au vu des explications données par M. le Syndic, il n'y a pas lieu de transmettre cette proposition. Elle n'est pas pertinente.

Mme Marie Levrat :

Je remercie pour ces prises de position, et souhaite rebondir sur quelques points.

Tout d'abord, on a parlé de bénévolat. C'est facile pour le Conseil général, qui est payé, de venir dire que le bénévolat, c'est super. Je suis contente d'apprendre que, peut-être dans un avenir proche, le Conseil général deviendra bénévole ! J'ai des doutes.

Au niveau de la satisfaction : on a parlé de la satisfaction que le statu quo donne. Je ne suis pas sûre que la question ait été posée à toutes les personnes qui travaillent dans des commissions, qui ne sont peut-être pas rémunérées ou justement à ces étudiants qui viennent travailler. A nouveau, je ne vois pas vraiment le fait de payer différemment un jeune qui donne son dimanche matin à dépouiller des votations et à un conseiller général, comme nous ce soir. Je pense que cela mérite une reconnaissance qui est semblable. Ce sont des heures qui ont la même valeur. C'est pour cela que le groupe PS-Les Verts a fait cette proposition et va la soutenir, et va continuer à se battre pour que ces personnes qui fournissent des heures à la commune soient reconnues pour la même valeur.

Mme Isabelle Seydoux :

J'ai une question toute simple : on ne va peut-être pas parler du bénévolat car la plupart des membres du Conseil général font du bénévolat et savent l'investissement que cela veut dire, et on sait pourquoi on le fait. Mais j'ai une question plus précise : je souhaite savoir de qui on parle, de quel poste, quel exemple concret a-t-on où il y aurait un manque de rétribution et auquel cas le Conseil communal pourrait prendre les dispositions qui s'imposent, sans passer par une proposition à nouveau car c'est de son ressort de mettre les choses en place.

Honnêtement, comme ça, je ne vois pas un exemple concret, si ce n'est la Commission du Fonds Louis Guigoz, où s'est établi dans les statuts que c'est comme cela. A part cela, a-t-on un exemple concret de ce disfonctionnement, car on nous fait penser qu'il y a un disfonctionnement. A mon sens, ce n'est pas le cas.

Mme Marie Levrat :

Il y a deux points : le point de se dire "on va rémunérer à l'heure et pas au forfait", et je pense que c'est important de le soulever, et c'est important de le mettre en avant.

Deuxième point : est-ce qu'il y a des manquements dans les rémunérations ? Il y a par exemple le Conseil des parents qui n'est pas rémunéré. Je trouve qu'il y a disfonctionnement : finalement pourquoi la Commission d'aménagement serait rémunérée quand elle siège, et pas le Conseil des parents ? Voilà un exemple.

Mme Alexandra Clerc :

Je souhaite répondre concernant le Conseil des parents : le point a été discuté en toute transparence, quand il a été instauré avec la nouvelle loi scolaire. Mais c'est une volonté : franchement, le point a été discuté autour de la table, le point a été prévu à l'ordre du jour et voté. Les parents ne voulaient pas pour l'instant être rémunéré. Ils préféreraient faire plutôt un souper avec les enseignants.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Donc pour l'instant c'est une volonté. En tant que présidente, je reposerai la question en cas de changement. Et si un jour quelqu'un revient avec le point et demande d'être rémunéré, bien entendu que cela sera accepté.

Mme Marie Levrat :

Je suis heureuse de l'apprendre, mais il y a tout de même problème dans le sens que si ce n'est pas rémunéré, il y aura une partie des parents qui ne viendront pas forcément, et on perd en diversité.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La transmission de la proposition "introduction d'une heure communale" au Conseil communal est refusée à la majorité, soit :

- 7 oui
- 22 non
- 0 abstention

16. Compte rendu des commissions

M. Patrick Genoud propose un ordre de passage alphabétique.

Commission d'aménagement : la parole est donnée à Mme Marie Levrat.

La Commission d'aménagement a siégé à 3 reprises depuis la constitution du nouveau Conseil général en début 2021. Nous avons eu des discussions variées sur différents thèmes concernant l'aménagement, discussions parfois engagées, parfois animées, et parfois moins. Mais c'est toujours avec le même intérêt que nous nous sommes réunis lors de ces séances.

Le dossier Valtraloc, depuis longtemps sur la table, a été l'objet de nos discussions et l'évaluation des soumissionnaires nous a notamment été présentée dans le cadre de ce dossier. Dans les autres dossiers qui nous ont occupés cette année : les vélos en libre-service, les trottinettes, ou encore les raccordements en lien avec l'eau.

Lors de notre dernière séance, nous avons abordé, et à vrai dire nous avons également eu des discussions que l'on peut qualifier d'animées, le sujet de la circulation dans le village, notamment avec la possibilité d'une introduction de zones 30, voire 20, pour certaines routes et certains quartiers du village, pour garantir la sécurité. Nous avons également discuté d'un inventaire des servitudes, le Conseil communal devant nous rendre réponse sur ce point.

Dans l'optique de s'informer d'avantage sur les inconvénients et les avantages de la biomasse, nous avons été invités, avec la Commission de l'énergie de Vuadens, à aller voir la centrale de biomasse de Grandvillard. A cette occasion, l'installation nous a été présentée et nous avons eu l'occasion de poser nos différentes questions. La matinée de visite a été très instructive.

Nous aimerions remercier le président de la Commission pour la tenue des séances.

Commission de l'énergie : la parole est donnée à M. Cédric Seydoux, qui relève que tous les membres de ladite commission ne font pas partie du Conseil général. Deux conseillers communaux en font partie.

La Commission de l'énergie de la législature 2021-2026 est composée de Mme Maléna Telfser et de MM. Pierre-Alain Genoud, Claude Oberson, Jonas Ottiger, Christophe Pittet et moi-même. Elle est présidée par M. Dominique Ropraz et nous sommes épaulés par M. Lucien Dorthe, ingénieur conseil pour le label "Cité de l'énergie".

Le premier mail reçu par les membres de la commission de la part de notre président ne pouvait que nous donner un élan de motivation pour nos futures tâches. Le message nous disait que l'audit du 21 avril 2021 nous attribuait 54,4 % des points du label. Vuadens est donc une Cité de l'énergie et c'est

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

avec fierté que notre commune peut afficher sur son bâtiment administratif et aux entrées du village cette réussite. Nous profitons de l'occasion pour féliciter les membres de la Commission de l'énergie de la législature précédente.

Durant ces 12 mois, nous nous sommes réunis 3 fois. Dans un premier temps, il a fallu comprendre le fonctionnement du certificat "Cité de l'énergie" et adopter son catalogue et son cahier des charges. Nous constatons que l'appui de M. Dorthe dans ce cadre est vraiment déterminant et nous permet d'avancer dans la bonne direction.

Actuellement la commission travaille sur 4 axes principaux :

- Ecoles et institutions :

L'objectif est de sensibiliser les enfants à l'utilisation et à l'économie de l'énergie. Les contacts sont établis et les projets tel que des visites d'Electrobroc sont organisées. La visite du Technorama de Winterthur est aussi envisagée. Ces visites seraient intégrées à un programme d'activité concernant le thème de l'énergie

- Soutien financier et subventions :

Pour définir les subventions allouées, il faut connaître son budget. C'est ce qui a été fait dans un premier temps et une fois acquis nous pouvions travailler et définir nos priorités de soutien. Nous souhaitons nous concentrer sur deux subventions. La première concerne les abonnements de transports publics et elle serait attribuée aux mineurs, aux étudiants et aux retraités. La deuxième serait une subvention pour l'achat d'un véhicule, d'un vélo électrique. Une proposition dans ce sens sera soumise prochainement au Conseil communal

- Stratégie et programme de communication :

Notre objectif est de présenter l'évolution de la consommation et de la production d'énergie par la commune et par ses habitants au fil des ans. Il nous semble nécessaire de montrer par des indicateurs les changements constatés de notre consommation, que ce soit aussi bien au niveau communal que privé. Nous souhaitons aussi communiquer pour inciter à l'économie d'énergie et au changement de méthode de consommation, mais aussi pour éviter les gaspillages.

- Produit phare à définir :

Centrale Biogaz, turbinage de l'eau potable, bornes de recharge, hydrogène, mise en valeur du bois, analyses énergétiques des bâtiments... Les idées foisonnent, certains projets avancent, mais nous devons encore affiner nos objectifs sur cet axe.

Des défis à relever, des idées à développer, de la motivation pour avancer et un unique but : vivre le développement durable et le pérenniser.

Commission du Fonds Louis Guigoz : la parole est donnée à M. Emmanuel Romanens

En date du 12 avril, la Commission du Fonds Louis Guigoz s'est réunie pour la première fois de cette législature. Dans un premier temps, et suite à une proposition de M. Yves Guigoz, il a été proposé d'augmenter le montant minimum accordé de Fr. 300.- à Fr. 400.-. La Commission a accepté à l'unanimité cette proposition.

15 nouvelles demandes sont parvenues à la Commission, et 14 ont été acceptées. Une demande ne répondait pas aux critères d'acceptation. La Commission a dû se prononcer sur 9 demandes de renouvellement, toutes acceptées.

Le total des subsides représente un montant de Fr. 13'100.-.

Je profite de remercier les membres de la commission, qui siègent bénévolement, qui sont Mmes Patricia Gremaud, Christiane Schouwey, Chantal Tercier, Guylaine Teyssier, Florence Yerly et MM. Frédéric Magnin et Sébastien Meyer. Mes remerciements et ceux de la commune vont également à la famille Guigoz, et tout spécialement à M. Yves Guigoz présent lors de nos séances.

Je me recommande auprès de vous pour que vous parliez de ce fonds et c'est avec plaisir que nous examinerons les futures demandes.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Commission des naturalisations : la parole est donnée à Mme Cindy Moret

La Commission des naturalisations se compose comme suit : moi-même présidente, M. Jérôme Moret vice-président, Mme Nicole Berset, M. François Genoud et M. Fabrice Brodard en tant que membres. Le représentant communal est M. Dominique Ropraz.

Depuis la nouvelle loi sur les naturalisations au 1^{er} janvier 2018, le nombre de demande diminue drastiquement. Pour 2021, aucune demande n'a été formulée. La dernière que nous avons traitée date du mois d'avril 2021 et est toujours d'actualité, puisqu'un préavis négatif a été confirmé par le Conseil communal et les requérants ont fait recours. Maintenant, le dossier est entre les mains d'un avocat. Selon le Service des naturalisations, nous devons à nouveau les convoquer pour une nouvelle audition. Affaire à suivre.

Commission Senior+ : la parole est donnée à Mme Valérie Chaperon

A Vuadens, les Séniors de 60 ans et plus sont au nombre de 515 sur 2489 habitants. Les réalités vécues sont multiples tant au point de vue de l'âge que des conditions sociales et sanitaires. Ainsi, les réponses à apporter le sont également. En 2019, 172 séniors ont répondu à un questionnaire du RSSG dont les thématiques étaient les suivantes :

- L'isolement
- L'aide de la famille
- Les relations de voisinage
- L'aide qu'apporte les séniors
- L'insertion dans la vie associative qui est une clé pour lutter contre l'isolement
- L'habitat, les infrastructures et les services
- L'aide informelle apportée aux séniors
- L'aide de professionnels
- L'information et la communication
- La mobilité
- La situation financière

Le concept est révélateur de notre mission : bien vieillir en Gruyère, bien vieillir à Vuadens. La population n'a pas attendu la constitution de la Commission Senior+ pour se mobiliser. Le club des Aînés offre depuis 40 ans des activités de loisirs variés.

Cette législature a débuté par la mise en place du premier café Senior qui a été fréquenté par une trentaine de personnes. Notre commission s'est également penchée sur deux pôles : les loisirs ainsi que la communication et l'aide aux technologies. Pour ce faire, nous avons constitué deux sous-groupes. Lors de nos rencontres, nous nous sommes intéressés à la meilleure manière de communiquer avec les personnes esseulées, à l'offre de loisirs que vous retrouvez dans le bulletin communal, à la collaboration avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère ainsi qu'avec la synergie avec le home. Nous avons rencontré le directeur pour qu'il nous expose le nouveau projet et les valeurs qui guident l'intervention auprès des personnes âgées.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à côtoyer M. Fiollène, un altruiste et un humaniste. Nous nous réjouissons de poursuivre notre mission tout en complétant les offres proposées dans notre village. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de cette commission.

Commission Vuadens demain : la parole est donnée à Mme Elsa Romanens

La Commission Vuadens demain est composée de Mmes Crystel Follonier, Delphine Perrinjaquet, Nathalie Romanens, Florence Romanens, M. Sylvain Egger ainsi que M. Steve Gauthey et moi-même à la co-présidence.

La Commission s'est réunie 3 fois au cours des 6 derniers mois. Nous avons commencé par définir le rôle et le champ d'action de notre commission, car c'est une commission jeune. Nous avons décidé de nous concentrer sur la notion de "vie villageoise", notion relativement large permettant de varier nos projets tout en suivant un but défini.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Nous avons listé nos idées de projet, en avons choisi 3 sur lesquels nous concentrer en premier lieu. La Commission s'est ensuite répartie dans 3 groupes de travail, destinés chacun à l'élaboration et au suivi des différentes propositions. Ces projets comprennent notamment un projet de projection "cinéma OpenAir", une boîte à livre, ainsi que l'organisation de marchés dans le village, toujours dans le but d'entretenir la vie et d'offrir des opportunités au sein de la commune.

Nous allons ce soir, comme chacun l'aura remarqué au point 18, nommé un remplaçant à M. Steve Gauthey, qui a quitté la commission.

M. Patrick Genoud remercie les intervenants. Au terme de la lecture de ces différents comptes-rendus et au nom du Conseil général, il remercie tous les membres actifs dans ces commissions pour le travail effectué et à venir, ainsi que pour leur disponibilité.

17. Election du bureau du Conseil général

Comme chacun le sait, les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année.

a) Election du/de la président/e pour une année

Le groupe UDC propose la candidature de M. Jérôme Moret. M. Patrick Genoud lui donne la parole pour se présenter.

M. Jérôme Moret :

Etant donné que nous sommes le plus petit groupe du Conseil général de Vuadens, une petite équipe fort sympathique et de qualité j'ose le dire (je plaisante).

Je vais être bref dans mes propos sur l'élection de ce soir. Je m'adresse à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères communaux, M. le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs et cher/chères collègues du Conseil général.

Pour moi, c'est un grand honneur de présider et siéger lors de cette prochaine année au bureau du Conseil général. Comme je ne suis pas encore élu, je ne peux pas encore vous remercier mais je vais faire en sorte que tout se passe pour le mieux et j'aurai du plaisir à vous rencontrer à cette même place dès le mois de novembre prochain.

M. Patrick Genoud remercie M. Jérôme Moret et demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

M. Jérôme Moret est déclaré élu à la présidence du Conseil général. Félicitations.

M. Jérôme Moret :

Je ne vais pas refaire l'introduction qui a déjà été faite. Comme je vous l'ai dit, je vais faire en sorte que cela se passe bien au niveau du Conseil général. Je privilégierai aussi le contact avec les 9 personnes du Conseil communal : l'ouverture, les bonnes discussions, il y a toujours une solution et j'espère que tout se passera bien. Nous aurons certainement beaucoup de points à analyser, à négocier et à valider.

Avant de terminer, je tiens à remercier M. Patrick Genoud pour son année de présidence qu'il a menée de main de maître, l'ensemble du Conseil général, l'ensemble du Conseil communal, ainsi que Mme Véronique Margueron et toute son équipe pour le travail effectué durant cette année écoulée. Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une agréable fin de soirée.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

b) Election du/de la vice-président/e pour une année

Le groupe PS-Les Verts propose la candidature de Mme Delphine Perrinjaquet. M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

Nous vous proposons Mme Delphine Perrinjaquet pour la vice-présidence. Tout le monde la connaît : elle est super intégrée dans le village, super dynamique et nous savons qu'elle a la motivation pour ce poste. Nous ne pouvons que vous encourager à la soutenir. Elle est à l'écoute et sera parfaite pour la vice-présidence.

M. Patrick Genoud remercie Mme Marie Levrat. Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Delphine Perrinjaquet est élue à la vice-présidence du Conseil général. Félicitations.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Je n'ai pas préparé de discours, mais merci à tout le monde de m'avoir élue et je me réjouis de prendre cette nouvelle tâche.

c) Election des scrutateurs

Deux scrutateurs doivent être élus suite à l'élection de M. Jérôme Moret à la présidence et à l'élection de Mme Delphine Perrinjaquet à la vice-présidence.

M. Patrick Genoud informe que le groupe Le Centre propose sa propre candidature, donc inutile de faire des présentations !

Le groupe PS-Les Verts propose la candidature de M. Daniel Bovigny, en remplacement de Mme Delphine Perrinjaquet. La présentation de l'intéressé n'est pas nécessaire non plus !

Aucune autre proposition n'étant faite, MM. Patrick Genoud et Daniel Bovigny sont élus en qualité de scrutateurs du Conseil général.

d) Election des scrutateurs suppléants

Etant donné que M. Patrick Genoud vient d'être élu en qualité de scrutateur, le groupe Le Centre propose la candidature de M. Yvan Kilchoer en qualité de scrutateur suppléant. Les présentations ne sont pas nécessaires non plus.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Yvan Kilchoer est élu en qualité de scrutateur suppléant.

18. Nomination d'un membre de la commission "Vuadens demain"

Suite à la démission de M. Steve Gauthey, une place est vacante au sein de cette commission. Le groupe MI propose la candidature de M. François Genoud.

M. Patrick Genoud donne la parole à l'intéressé pour sa présentation.

M. François Genoud :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Je sais que mon âge ne plaide pas forcément en faveur de mon intégration dans une commission qui s'appelle "Vuadens demain", comme l'a relevé Mme Elsa Romanens tout à l'heure. Cependant, j'ai la chance d'occuper un poste qui me permet d'être en contact avec les jeunes et qui me permet également de savoir quels sont leurs souhaits et quelles sont leurs attentes.

Pour le reste, j'ai une formation d'historien et par ces temps un peu compliqués, c'est peut-être une chance car si on ne sait pas où l'on va, il est important de savoir d'où l'on vient.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir m'accorder votre confiance.

M. Patrick Genoud imagine qu'il n'y a pas d'autres propositions. Dès lors, M. François Genoud est élu en qualité de membre de la Commission Vuadens demain.

19. Réponses aux questions du Conseil général

Chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

M. Patrick Genoud demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. Il donne la parole à Mme Isabelle Seydoux.

Mme Isabelle Seydoux :

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien pris connaissance de la réponse très complète du Conseil communal quant à notre suggestion d'adhérer au programme proposé dans le cadre du Plan Climat cantonal.

Nous sommes heureux que notre Exécutif ait pris en compte cette proposition et qu'il se soit engagé à étudier l'opportunité d'y participer dans le futur. L'obtention du label Cité de l'Energie en 2021 ainsi que l'implication des écoles dans une démarche participative pour l'aménagement de la place de sport, nous confortent dans l'idée que notre Commune est sensible à l'environnement de nos citoyens et citoyennes. Cela nous réjouit.

Enfin, nous encourageons le Conseil communal à continuer ses réflexions afin de susciter plus d'intérêt pour les moments de rencontre avec les nouveaux citoyens. Toutes les communes rencontrent cette même difficulté, nous devons malheureusement en faire également le constat. Toutefois, nous sommes satisfaits de lire que notre Exécutif est actif et a déjà élaboré quelques pistes afin de susciter plus d'intérêt dans le futur.

M. Patrick Genoud remercie Mme Isabelle Seydoux et donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Je souhaite remercier le Conseil communal d'avoir pris note de ma proposition pour les patrouilleurs scolaires, et remercie de la réponse. Je vous encourage à poursuivre vos efforts dans ces démarches car je sais que cela a pris pas mal de temps. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. Patrick Genoud clôt ce point

20. Divers

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

M. le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Je vous remercie de nous donner la parole dans les divers. Le Conseil communal a quelques informations à vous communiquer ce soir.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Organisation de l'administration et des services communaux :

Je vous cite rapidement le programme de législature élaboré l'année dernière : l'administration est dotée d'une organisation qui lui permet de répondre à ses tâches et à ses missions. Celles-ci sont en pleine croissance depuis plusieurs années. Le Conseil communal veille à ce que les ressources humaines soient suffisantes pour y répondre. Le personnel est mis en valeur grâce, notamment, à des outils modernes de gestion des ressources. Le service à la population est sa principale mission.

Dans les faits, le Conseil communal, en qualité d'employeur, s'est entretenu individuellement avec chaque collaboratrice et collaborateur durant l'année dernière dans le but d'y poser des observations, d'entendre les demandes spécifiques et de définir les mesures à prendre.

Au début de cette année, le Conseil communal a siégé de manière extraordinaire afin de thématiser les sujets de la politique du personnel. Il en ressort notamment les points suivants :

- Définir un organigramme comprenant tous les services afin d'assurer la transmission des missions et des communications, et de fixer le principe des suppléances ;
- Refaire le cahier des charges des postes-clés en définissant les tâches, les rôles et la subordination ;
- Mettre à jour le règlement du personnel (vacances, LPP, congé parentale, etc.)
- Mettre en place des services de piquet organisés sur un tournus ;
- Renforcer les ressources en personnel dans le département technique et aménagement, notamment en vue de la gestion des projets qui nous attendent, ainsi qu'au niveau de l'administration/ service des finances.

Il s'agit d'un travail de longue haleine, en constante évolution. Aujourd'hui, le Conseil communal est sur le point d'adopter un organigramme qui sera publié d'ici quelques jours, après avoir été présenté à l'ensemble du personnel. L'Association des communes fribourgeoises devrait aussi sortir durant ce mois de mai un nouveau règlement du personnel modèle qui sera alors étudié au Conseil en vue d'une adoption par le Conseil général lors d'une prochaine séance.

Ainsi, le Conseil communal se soucie de répondre aux besoins du personnel afin que celui-ci puisse exercer sa mission principale de service à la population.

Bulletin communal :

Là encore, je vous cite le programme de législature : le Conseil communal entretient une culture du dialogue et veille à une bonne communication transversale entre la population, le personnel communal, les sociétés et les entreprises. Pour ce faire, il utilise pleinement les moyens de communication actuels, tels que le site internet ou l'application iGruyère. En même temps, il redynamise le bulletin communal, un canal d'information très apprécié par la population.

Nous vous en avons parlé lors de la précédente séance du Conseil général. Depuis le début de l'année, un groupe de travail, composé de membres de l'Exécutif, du Législature et de personnes expérimentées, s'est réuni à deux reprises pour y définir les contours du nouveau bulletin. Voici ce qui a été décidé :

- 2 parutions par année, en principe une semaine avant le Conseil général, avec un contenu rédactionnel plus fourni. Nous nous sommes adjoint les services de M. Jean-Bernard Repond, ancien journaliste et retraité ;
- Parutions régulières d'un bulletin express pour transmettre des informations à la population. Sa parution exacte reste encore à définir;
- Elaboration d'un plan de communication pour la Commune pour les divers supports et selon la nature du message : Bulletin, bulletin express, site web, application iGruyère, Feuille officielle, tout-ménage, etc.

Ainsi, nous espérons pouvoir encore augmenter le niveau d'information sur les dossiers qui nous concernent tous. Déjà aujourd'hui, vous trouverez beaucoup d'informations sur le site internet, notamment sur les chantiers en cours, les actualités, etc. Vos contributions sont également les bienvenues.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

M. Patrick Telfser :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Information concernant l'aménagement du territoire :

Comme chacun le sait, le dossier de révision général du PAL est en cours d'approbation au SeCA. Cette approbation avait été stoppée, ceci pour procéder à une modification ponctuelle d'importance régionale.

Dernièrement, le Service a demandé un complément lié à l'étude de densification, ainsi qu'une correction de son contenu. Ces travaux sont en cours d'exécution par notre urbaniste.

A l'issue de ces modifications, une nouvelle mise à l'enquête publique sera nécessaire : une publication dans la Feuille officielle est prévue vers la mi-juin. Une soirée de consultation des documents sera organisée : une délégation du Conseil communal ainsi que notre urbaniste seront présents pour répondre aux éventuelles questions. La date définie pour cette soirée sera indiquée dans l'annonce de la Feuille officielle.

M. Cédric Seydoux :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Petite explication sur les chantiers en cours sur la commune, et futurs :

Notre commune accuse un certain retard concernant l'état de ses infrastructures routières et de son réseau d'eau. De nombreux gros chantiers devront se réaliser ces prochaines années et pour chacun d'eux une collaboration des dicastères des routes et de l'eau est prévue. Notre but est de travailler par quartier ou par route et de rénover pour chaque projet l'ensemble des infrastructures selon le besoin.

Pour ce faire, nous avons défini 3 axes principaux sur lesquels nous appuyer : maîtrise des coûts, réalisations de qualité et durabilité.

Pour étayer cette volonté, je vous présente 2 améliorations mises en place en collaboration avec nos ingénieurs conseils pour la mise en séparatif, la rénovation du réseau d'eau potable et des routes d'accès du quartier du Maupas.

Première amélioration :

Lors de l'étude du projet, nous avons effectué 3 sondages routiers répartis dans le quartier. Il s'agit de découper un carré de 1 mètre par 1 mètre dans la route et de creuser en profondeur. Cette vue en tranche de la route nous permet de recueillir des informations comme les épaisseurs du revêtement, du coffre et du remblai. Des échantillons sont ensuite envoyés en laboratoire pour analyse. Ceux-ci valident si les matériaux sont exempts de résidus chimiques et ils nous indiquent quels matériaux sont réutilisables et dans quelle proportion.

Les résultats pour un investissement de 10'600.- HT sont :

- Il n'y a pas de trace de HAP dans le revêtement. Ce sont des composés hydrocarbonés présents dans le goudron jusque dans les années 90
- Nous pouvons récupérer le coffre existant avec un apport de 10% de grave uniquement
- Nous pouvons récupérer le remblai en grande partie et l'utiliser aussi pour enrober les nouvelles conduites

Ces informations sont ensuite reprises dans les libellés de nos demandes d'offre aux entreprises de génie civil. Cela veut dire pour elles qu'elles doivent soumissionner en prévoyant ces points et proposer une organisation dans le sens souhaité.

Ce recyclage des matériaux à disposition sur place, en plus de son caractère durable, nous permet de diminuer les coûts en matière première. Pour ce projet, la réduction est d'environ Fr. 75'000.- pour le coffre et d'environ Fr. 70'000.- pour le remblai.

Deuxième amélioration :

Dans le cadre des marchés publics, il existe plusieurs types de procédure en fonction de la valeur du montant de la demande d'offre. Par exemple, dès qu'une demande d'offre concernant le gros œuvre

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

dépasse les Fr. 300'000.-, nous devons appliquer une procédure ouverte, c'est-à-dire sans limite géographique et nationale. Toutes ces procédures nécessitent la définition et la pondération de critères d'adjudication. Toujours pour le projet du Maupas, nous avons défini ceux-ci en fonction de nos axes d'amélioration et du type de projet. Nous avons choisi 4 critères qui sont :

Prix :	40%
Organisation :	30% (heures pour réalisation et planification des moyens et des ressources)
Qualité tech. :	20% (qualification du personnel et solutions techniques)
Environnement :	10% (développement durable, aspects sociaux et environnementaux des entreprises, mode d'exécution)

Il est clair que le prix reste le critère avec la plus grosse pondération, mais notre intention est de valoriser l'organisation, la planification, la proposition de solutions techniques, la qualification du personnel et la contribution des entreprises au développement durable. Un formulaire permet de mettre en valeur les certificats de durabilité obtenus par les entreprises. Pour celles qui n'ont pas de certification, le même questionnaire permet d'indiquer leurs démarches en cours et leurs objectifs.

Ainsi, notre méthode d'adjudication passe d'un mode "moins disant" (meilleur marché) à un mode "mieux disant" (meilleure qualité-prix). Dans le cadre des choix de solutions techniques et des modes d'exécution, nous avons émis des exigences particulières auxquelles nous demandons des réponses concrètes et documentées. Par exemple :

- Développer l'enrobage des collecteurs EU/EC avec les matériaux d'excavation sélectionnés
- Développer la réutilisation du coffre de route en place sur les emprises de fouille
- Expliquer la provenance des matériaux d'apport et la destination des matériaux évacués
- Proposer des mesures de réduction du bruit et des atteintes à la qualité de vie durant les travaux dans une zone résidentielle

Il est aussi intéressant de mentionner que les 2 améliorations expliquées seront documentées dans notre panier d'actions "Cité de l'énergie". Elles nous rapportent des points pour la prochaine évaluation.

J'arrive au bout de mes explications concernant nos axes d'amélioration qui visent à maîtriser nos coûts avec les meilleures solutions techniques tout en préservant l'environnement, mais aussi les habitants et les acteurs de nos projets.

M. Patrick Genoud remercie de ces informations très intéressantes, et passe au point "Divers".

Afin de garantir une certaine structure au sein des "Divers", M. Patrick Genoud propose de procéder sur le même principe que lors des précédentes séances, à savoir :

1. les propositions
2. les questions
3. les remarques

M. Patrick Genoud demande s'il y a des propositions, et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Chères et chers collègues du Conseil général,

Mesdames et Messieurs membres du Conseil communal,

Au nom du groupe Le Centre, nous voulons vous faire part d'une proposition :

Partant de l'idée que, d'après la législation suisse, chaque exploitation agricole doit fournir un minimum de 7 % de sa surface agricole utile (SAU) en zone de compensation écologique (ou promotion de la biodiversité), nous proposons que le Conseil communal mette en œuvre une série de mesures afin d'encourager une telle pratique sur les propriétés privées et sur le domaine communal.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Aujourd'hui, on sait que la biodiversité est en diminution, notamment au niveau du nombre d'insectes. L'agriculture est souvent montrée du doigt, certaines fois avec raison, malgré des immenses efforts consentis ces dernières années.

Combien de personnes savent ce qu'est un réseau écologique ? Et qu'il en existe un dans la région de Vuadens ? Celui-ci est formé d'une soixantaine d'exploitations des communes de Bulle, Vuadens, Vulruz et Semsales. Il se nomme "Association du réseau écologique Les plaines et environ". Son but est, comme son nom l'indique, de mettre en réseau les surfaces de promotion de la biodiversité en favorisant, par exemple, le développement d'habitats pour les oiseaux et les insectes. Les prairies fleuries et les tas de branches en bordure de pré en sont des exemples.

Aujourd'hui, chez les privés, une participation notable à ce projet peut entrer en jeu. Mais, il faut communiquer et les informer. Par exemple, un piège mortel et particulièrement destructeur pour les insectes se développe très rapidement : les robots tondeuses pour les pelouses. En effet, en tondant journalièrement et très court, ses lames ne laissent aucune chance à la biodiversité. En faisant un geste tout simple comme laisser une partie du gazon non-fauchée ou un tas de branches dans un coin, on participe à la promotion de cette biodiversité. Du point de vue communal, pourquoi ne pas demander au service de voirie de laisser par exemple une partie de certains talus non-fauchée, ou de créer une prairie fleurie, par exemple dans les alentours de l'école ? La biodiversité en sera immanquablement favorisée.

La préservation de la nature est l'affaire de tous, et non pas seulement des paysans qui nourrissent le peuple.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Le groupe PS-Les Verts souhaite vous faire une proposition, à savoir que l'AG Culturel soit offert aux nouveaux citoyens du village.

Motivation : nous pensons que la culture est un moteur de créativité et d'échange. L'association de l'AG Culturel contribue à faciliter l'accès aux événements culturels toute discipline confondue, que ce soit théâtres, concerts, musées, cinéclubs, festival, et cela permet aussi aux jeunes de découvrir autrement le monde qui les entoure ou de se le questionner.

L'AG Culturel est un abonnement accessible à toutes les personnes de 0 à 25 ans, et cela leur donne un libre accès à tous les événements et lieux culturels partenaires pendant une année. A l'heure actuelle, ce sont plus de 230 lieux et institutions qui font partie de l'AG Culturel, qui sont répartis dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Berne, Jura et Valais, dont 43 sites sur le canton de Fribourg.

Mme Isabelle Seydoux :

J'aimerais juste apporter une précision dans le cas de figure où on se trouve. Est-ce que le groupe PS souhaite maintenir cette proposition et pas la transformer en question ? Je ne veux pas vous aider dans votre démarche, que je trouve tout à fait louable et je suis parfaitement pour cet abonnement général culturel. C'est vraiment une bonne chose à mettre en place. Mais est-ce que l'on va attendre de faire la procédure du ping-pong, de nous redonner cela la prochaine fois, pour que finalement le Conseil communal se positionne par rapport à cela ?

Là, c'est exactement le cas de figure où je m'interroge sur la manière dont on doit procéder, et j'insiste vraiment pour que durant cette législature on trouve les bons outils, qu'on communique comme il le faut et qu'on sache comment intervenir. Vous posez cette question, la prochaine fois le Conseil communal répond. Alors que si vous le présentez comme proposition, on soumet le point au Conseil général et ensuite le Conseil communal a une année pour rendre son rapport.

Là l'efficacité n'est pas extraordinaire dans ce cas de figure-là, vue que l'on a eu cette discussion tout à l'heure par rapport à ces propositions, etc.

C'est une suggestion.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Mme Marie Levrat :

C'est là que je disais qu'il y avait un problème de fonctionnement. En l'occurrence, c'est réellement une proposition : c'est une idée qui vient du groupe, qu'on a travaillé et sur laquelle on a réfléchi. Et c'est là que l'on voit qu'il y a un problème de fonctionnement.

Si cette proposition doit être tournée en forme de question pour que cela aille plus rapidement, je me pose réellement la question "est-ce qu'on a les bons moyens et les bons outils pour faire cela". Je pense que cela doit être traité en tant que proposition mais je pense que le processus doit être révisé. C'est réellement une proposition, qui est l'AG Culturel.

M. Patrick Genoud remercie Mme Marie Levrat, et se permet d'éclaircir les choses : la proposition va impliquer une action du Conseil communal si le Conseil général la transmet. La question va impliquer une réponse du Conseil communal sans forcément une action. Et c'est suite à la réponse du Conseil communal qu'une autre proposition pourrait être posée. Donc on rallonge encore le temps.

M. Patrick Genoud demandant confirmation, le PS-Les Verts maintient son intervention comme une proposition.

Dès lors, deux propositions sont enregistrées. Le bureau en prend acte et en débattrà.

M. Patrick Genoud passe aux questions, et donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

La Commission Vuadens demain a 3 questions liées aux projets auxquels elle a réfléchi lors de ses séances.

La première concerne une boîte à livre : dans le but de promouvoir les échanges culturels et sociaux dans le village, la Commission Vuadens demain a eu l'idée de créer une boîte à livre sur la bande gazonnée entre le parking de la gare et l'ancienne COOP, à côté du panneau d'affichage, au centre du village. Est-ce que le Conseil communal souhaite entrer en matière sur la mise en place de ce dispositif ?

La deuxième question concerne l'idée de l'organisation d'une ou deux projections cinématographiques OpenAir au centre du village, gratuite et ouverte à toutes et tous, avec pour objectif de dynamiser le village, de favoriser les rencontres entre les citoyennes et les citoyens de tout âge, ainsi que de proposer une offre culturelle pour adolescents/es et pour les jeunes adultes du village. On a vu que le programme Fritime est plutôt adressé à des plus jeunes, et il y a peut-être un manque concernant les adolescents/es du village ou les jeunes adultes. La Commission Vuadens demain aimerait savoir si le Conseil communal serait d'accord de se pencher sur la question.

Dernière question, qui a peut-être déjà été soulevée une fois lors d'un Conseil général : la Commission Vuadens demain demande au Conseil communal de se pencher sur la mise en place de deux marchés annuels, au centre du village. On a pensé à un marché printanier, regroupant de nombreux artisans de la commune (ils sont très nombreuses et nombreux), et animé de divers manifestations culturelles locales, ainsi qu'un coffre ou une brocante pour encourager les rencontres et donner une deuxième vie aux objets. Est-ce que le Conseil communal souhait-t-il avancer sur ce projet ?

M. Noam Rey :

Je viens de me concerter avec quelques-uns de mes collègues. Je pense que c'est effectivement 3 questions pertinentes qui nécessitent une certaine discussion au sein du Conseil communal, car elles touchent plusieurs dicastères, que ce soit la culture, la jeunesse, ou encore les écoles. Nous allons donc étudier ces questions qui nous sont posées pour que l'on puisse vous apporter des réponses pertinentes. Et puisqu'elles viennent par le biais d'une commission constituée en tant que tel, on se prendra le droit d'avoir un contact en bilatéral pour bien saisir les choses et aller de l'avant, pour que cela soit constructif.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Voilà ce que je peux vous proposer ce soir, mais je ne veux pas m'avancer sur des objets. Si aujourd'hui ils viennent en question, c'est effectivement qu'on va s'y pencher à un moment donné, et c'est ce qu'on fera.

Mme Elsa Romanens :

Si le Conseil communal a des questions quant aux projets, la commission est à disposition.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers/chères collègues,

J'ai une question qui fait écho à la proposition de M. Alain Genoud. Je pense que le sujet en vaut la peine car je vais revenir sur la biodiversité. Ma question est de mieux connaître l'engagement de la commune pour la biodiversité et la protection du paysage.

Comme l'a rappelé M. Alain Genoud, l'état de la biodiversité en Suisse est insatisfaisant. La moitié des milieux naturels et un tiers des espèces sont menacés. La conservation et la gestion durable de la biodiversité nous concernent toutes et tous, et sont essentielles au développement social et économique ainsi qu'à la survie de l'humanité tout simplement.

Dans ses objectifs de développement durable fixés dans l'agenda 2030, le Conseil fédéral a comme objectif de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, et aussi de mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Cet agenda est soutenu par l'Association des Communes Suisses, démontrant que les communes ont aussi un rôle à jouer pour préserver la biodiversité. Cela implique qu'une commune examine l'impact négatif ou positif de ses activités sur la nature, pas seulement en matière de protection de la nature, mais aussi dans le secteur du génie civil et du bâtiment, de l'approvisionnement ou de la voirie. Je pense aussi que les communes ont un rôle de sensibilisation à jouer auprès des habitants.

J'aimerais aussi citer deux atteintes à la biodiversité qui m'ont marqué ces derniers mois : j'ai été très surpris qu'un champ entier en pleine floraison avait été brûlé par des herbicides dans notre commune, ou qu'un arbre, qui devait être là bien avant la plupart d'entre nous et même tout le monde je pense, et qui abritait un nombre impressionnant d'oiseaux dans le village avait été abattu car il était devenu gênant pour ses nouveaux propriétaires.

Pour être plus constructif, je mentionnerais quelques exemples d'engagement de communes du Canton pour la biodiversité, et qui me semblent avoir du sens dans notre commune. M. Alain Genoud en a cité d'autres, mais je pense justement

- à la protection des îlots de biodiversité, en recensant par exemple les arbres qui ont un rôle essentiel dans le village en les protégeant
- en adaptant l'entretien, en renonçant par exemple à utiliser du glyphosate pour désherber les allées du cimetière ou les bords de route, tout en renforçant la main d'œuvre nécessaire pour ces tâches
- de renoncer aux plantes exotiques envahissantes, comme les lauriers-cerises, et d'encourager les propriétaires à en faire de même lors des nouvelles constructions. A la place, on peut encourager la plantation de haies vives, avec des espèces locales
- d'encourager aussi la création de corridors biologiques, reliant des écosystèmes ou des habitats naturels, qui permettent le déplacement des espèces ainsi que le brassage génétique de leurs populations
- et aussi, finalement, d'offrir gratuitement aux agriculteurs des arbres fruitiers à haute tige.

Ce type d'engagement n'apparaît pas dans le programme de législature de la commune, mis à part peut-être via le label Cité de l'énergie. Nous osons espérer que des réflexions vont dans ce sens et

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

que la commune s'engage pour offrir un environnement sain pour les futures générations. Nous serions ravis d'avoir quelques éclaircissements sur ce sujet lors de notre prochaine séance.

M. Noam Rey :

Je propose également de traiter le point lors d'une prochaine séance afin que l'on puisse en discuter au niveau des différents dicastères concernés.

M. Patrick Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

M. le Président,

Chers/chères collègues,

J'aurais une dernière question. Sans trahir le secret, la confidentialité de la Commission d'aménagement, je vous ai parlé d'un inventaire des servitudes, des droits de passage que j'ai demandé au Conseil communal lors de la dernière séance. En lien avec cela, j'ai une question : où en est la demande ? est-ce que vous avez avancé sur cette demande ? et sinon pourquoi ?

M. Patrick Telfser :

Effectivement, la demande a avancé. J'ai dû m'en référer à notre géomètre, qui m'a sorti le plan des servitudes qui sont encore en activité sur la commune, avec les inscriptions au Registre Foncier. Je dois vous avouer que je n'ai pas eu le temps de m'en occuper, mais j'ai les documents.

M. Patrick Genoud donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

M. le Président,

M. le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

En considérant la situation économique favorable de notre commune, ainsi que les excellents résultats de l'année 2021, le groupe PLR invite le Conseil communal à proposer une baisse du taux d'imposition pour le ou les budgets futurs.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, M. Patrick Genoud redonne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

M. le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers/chères collègues du Conseil communal,

Un dernier mot pour vous rappeler la réception organisée demain soir à 18h00 à la Pinte des Colombettes pour accueillir nos nouveaux habitants, et pour remercier toutes les personnes qui s'engagent pour notre village notamment en matière politique. Ce sera l'occasion aussi de féliciter notre nouvelle députée élue l'automne dernier et le nouveau président du Conseil général élu.

Avant de laisser le micro, je profite, au nom du Conseil communal incorpore, de vous remercier, de remercier les membres du Législatif pour votre engagement et aussi pour votre confiance ce soir, et durant cette période parlementaire qui a débuté en avril, ainsi que les membres du bureau et en particulier son Président sortant Patrick Genoud pour l'étroite collaboration que nous avons eue avec l'Exécutif.

Je profite aussi de remercier toutes les personnes qui contribuent au quotidien, par leur engagement professionnel, au bon fonctionnement de la Commune. Il s'agit des collaboratrices et des collaborateurs présents ce soir et qui œuvrent aussi au quotidien.

Séance du Conseil général du 18 mai 2022

Je vous adresse, au nom du Conseil communal, d'ores et déjà une bonne soirée et, avec un peu d'avance si l'on n'a pas l'occasion de se recroiser demain, de bonnes vacances estivales.

Merci pour votre attention.

M. Patrick Genoud remercie M. Noam Rey.

Avant de conclure, M. Patrick Genoud rappelle que toutes les interventions doivent être données à Mme Véronique Margueron pour le procès-verbal.

M. Patrick Genoud :

Au terme de cette séance, relativement animée, je tiens à remercier chacune et chacun pour son implication dans la vie du village. Les avis ont été exprimés, et les décisions prises. Les débats à l'intérieur des groupes, des commissions et lors du Conseil général sont très intéressants, et j'espère que cet état d'esprit restera intact tout au long des prochaines législatures.

Mon parcours de président s'arrête ce soir. Cette position m'a permis de confirmer tout le bien que je pensais du bureau communal, qui est un véritable soutien pour des miliciens tel que nous sommes. Je profite également de remercier le Conseil communal incorpore, pour le magnifique travail déjà entrepris et accompli depuis le début de la législature.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été et me réjouis de vous revoir déjà demain soir pour partager un moment convivial.

Il est 21h50, et je clos officiellement cette séance. Bonne soirée à tous !

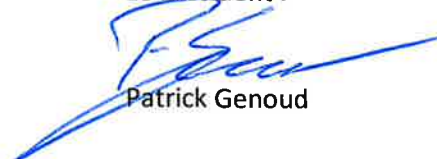
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Patrick Genoud